

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Band: 51 (1943)

Heft: 27

Anhang: Das Spitalschiff "Newfoundland"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DAS ROTE KREUZ LA CROIX-ROUGE

Croce-Rossa

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes
und des Schweizerischen Samariterbundes.

Organe officiel de la Croix-Rouge suisse
et de l'Alliance suisse des Samaritains.



Crusch-Cotschna

Organo della Croce-Rossa svizzera e
della Federazione svizzera dei Samaritani.

Organ da la Crusch-Cotschna svizra e
de la Lia svizra dals Samaritains.

Herausgegeben vom Schweizerischen Roten Kreuz - Edité par la Croix-Rouge suisse - Pubblicato dalla Croce-Rossa svizzera - Edit da la Crusch-Cotschna svizra

Rotkreuzchefarzt - Médecin-chef de la Croix-Rouge - Medico in capo della Croce-Rossa

Wer, wie der Samariter, den Dienst an seinem Mitmenschen geleistet, den der Augenblick ihm als Aufgabe des Liebesgebotes gestellt, hat damit nicht eine Leistung vollbracht, die ihn nun, für einige Zeit wenigstens, von weiterem Dienste befreien würde. Lediglich eine Pflicht hat er erfüllt und soll jederzeit zu gleichem oder anderem Dienste bereit sein, zu dem ihn Gott ruft. Er hat aber auch die Pflicht, über den Fall hinaus zu denken. Im Gedanken an sich und was ihm selber zuzulassen möchte, wird er sich vielleicht die Frage stellen, wie der Gefahr begegnet werden könnte, aus der solches Leid erwuchs.

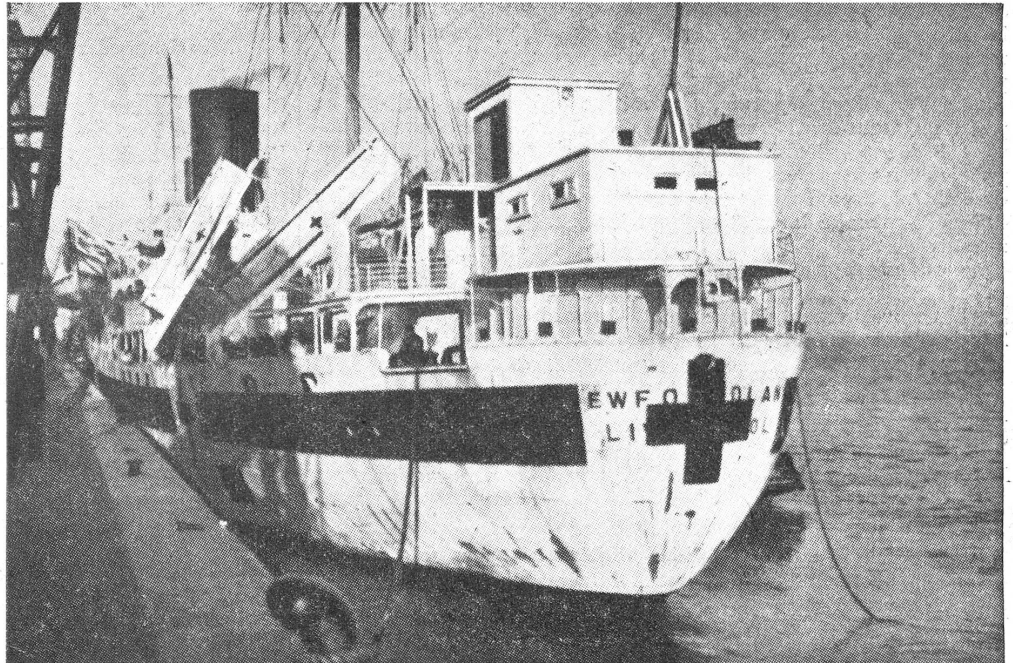
Prof. Max Huber.

(Aus «Der Barmherzige Samariter»,
Verlag Schulthess & Co. A.-G., Zürich.)

Das Spitalschiff „Newfoundland“

in Lissabon für die Heimschaffung britischer Schwerverletzter, die sich in italienischer Gefangenschaft befanden.

Le bateau-hôpital britannique „Newfoundland“ à Lisbonne.



Rapatriement de prisonniers de guerre

Rapport de M. Horace de Pourtalès, délégué du Comité International de la Croix-Rouge en Grande-Bretagne.

La date de l'embarquement des prisonniers de guerre italiens à rapatrier ayant été fixée au 10 avril 1943, dans l'après-midi, M. Pourtalès se rend dans un port du sud-ouest de l'Angleterre où cet embarquement doit avoir lieu. Il y arrive dans la matinée du 10 avril et rencontre immédiatement un représentant du War Office, avec lequel sont prises les dernières dispositions pour l'embarquement des prisonniers de guerre. Deux trains-hôpitaux venant, l'un, du nord de l'Angleterre, et l'autre, de la région londonienne, amènent les prisonniers de guerre italiens jusqu'au quai d'embarquement. Accompagnés par un nombreux personnel médical, ces trains, qui sont munis d'installations modernes, ont des voitures à couchettes pour les malades gravement atteints et d'autres pour les malades pouvant voyager assis, ainsi que des voitures-cuisines, des salles de pansements et des fourgons pour bagages.

Le premier train qui transporte 14 officiers et 252 soldats italiens, se range, à 15 h. 30, le long du quai où se trouve le navire-hôpital britannique «Newfoundland»; l'embarquement s'accomplit avec un ordre

parfait et dans les meilleures conditions pour les malades. Les membres du personnel sanitaire du «Newfoundland» transportent sur les brancards les malades et les blessés et ils les répartissent, selon la nature de leurs affections, dans les différentes salles du navire. Un officier italien a été chargé de contrôler les bagages au départ puis à l'arrivée à Lisbonne.

Le second train, qui amène 19 officiers et 124 hommes, arrive à quai à 17 h. 30; à 19 h. l'embarquement est terminé.

Le représentant du War Office remet alors au délégué du Comité International les listes des prisonniers de guerre rapatriés qui sont au nombre de 409; il lui remet également les bordereaux indiquant les soldes du compte de chaque prisonnier de guerre; ces documents doivent être transmis aux autorités italiennes par les soins du délégué du Comité International à Rome.

Dans le cours de la soirée, M. de Pourtalès, accompagné d'un officier-interprète britannique, se rend dans toutes les salles du navire, et il s'assure personnellement de la présence des prisonniers de guerre dont les noms figurent dans les listes officielles. Ce contrôle, qui dure jusqu'à minuit, confirme l'exactitude de ces listes.

Voici les indications que le délégué du Comité International donne au sujet du navire-hôpital «Newfoundland».